

FAS 1901E – A21
MÉTHODES DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Version du 24 août 2021

Mercredi, de 16h00 à 19h00 : Salle B-3205, Pavillon 3200 Jean-Brillant

Examen final : Mercredi, le 15 décembre, salle B-2245, Pavillon 3200 Jean-Brillant

Chargé de cours : Christoph Stamm

Bureau : Pavillon Lionel-Groulx, 5^e étage, Département de Sociologie, local C-5147

Adresse courriel : christoph.stamm@umontreal.ca

Rendez-vous : sur demande (par courriel), sur zoom ou en présence

I. DESCRIPTION DU COURS ET DE SES OBJECTIFS

Ce cours a pour but d'introduire les étudiant(e)s au travail intellectuel de base et de les initier à la recherche scientifique en contexte universitaire, dans l'horizon d'une acquisition de savoirs transversaux applicables dans les autres cours.

Bloc 1 : Introduction méthodique au travail universitaire

Objectifs : (1) Comprendre l'importance d'une méthode de travail adaptée au cursus universitaire : apprendre à s'organiser et à s'auto-encadrer, savoir prendre des notes, savoir mémoriser, structurer sa pensée; (2) Savoir lire et optimiser l'usage des lectures : importance de la lecture à l'université, lire de manière efficace, connaître le fonctionnement des bibliothèques et de leurs principaux outils de recherche; (3) Réussir les principaux exercices universitaires : connaître les particularités d'un travail universitaire, examen avec questions à développement, examen avec questions à choix de réponses, résumé de lecture, exposé oral, texte argumentatif, recherche documentaire et bibliographie académique; (4) Favoriser l'expression des connaissances : mettre en forme les connaissances et structurer logiquement le contenu des connaissances.

Bloc 2 : Initiation à la recherche scientifique à l'université

Objectifs : (5) S'initier à la recherche scientifique : l'idée de science et de recherche scientifique, esprit scientifique, différence entre les sciences de la nature et les sciences humaines, qualités d'un chercheur, la structure d'une recherche scientifique; les méthodes de recherche; (6) Travailler avec des textes scientifiques : être capable de différencier un écrit scientifique d'un écrit non scientifique; repérer l'objet d'étude des auteurs, leurs hypothèses, leurs références théoriques, leurs méthodes, leurs données empiriques, leurs résultats, apprendre à utiliser les écrits scientifiques pour réaliser des travaux.

II. FORMULE PÉDAGOGIQUE

En principe, les séances auront lieu en salle (mode présentiel). Pour les mesures sanitaires sur le campus voir <https://infocovid19.umontreal.ca/consignes-sanitaires/>

Les séances seront souvent divisées en deux parties :

- Une première partie consiste en une présentation magistrale du contenu avec la possibilité d'interruptions (aussi fréquentes que nécessaire) pour précisions et informations supplémentaires.
- Une deuxième partie consiste en des ateliers pratiques d'échange et de travail de groupe pour approfondir la matière.

III. CALENDRIER DES SÉANCES (indicatif)¹

BLOC 1

Séance I : premier septembre

- Introduction, présentation générale du cours et de ses exigences
- L'organisation des études, la gestion du temps

Séance II : 8 septembre

- Atelier de sensibilisation à l'orientation professionnelle par Joanne Bartlett, conseillère d'orientation au Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR)
- La prise de notes
- Étudier pour un examen début

Séance III : 15 septembre

- Étudier pour un examen suite
- La gestion du stress
- Remise du tableau de planification d'une session

Séance IV : 22 septembre

- La lecture et la scientificité des textes
- Le résumé et le projet de recherche bibliographique

Séance V : 29 septembre

- La fiche de lecture, le résumé critique
- La revue de littérature

Séance VI : 6 octobre (classe divisée en deux groupes)

- Première formation à la bibliothèque : Bibliothèque des lettres et sciences humaines (BLSH), Salle 2074
- La rédaction d'un texte, références, citations et bibliographie académique (salle habituelle)

¹ Le calendrier peut varier selon les besoins et les questions posées en classe.

Séance VII : 13 octobre (classe divisée en deux groupes)

- Deuxième formation à la bibliothèque : Bibliothèque des lettres et sciences humaines (BLSH), Salle 2074
- Travail individuel pour le projet de recherche bibliographique (bibliothèque)
- Remise du résumé de lecture (via Studium)

Semaine de lecture : 20 octobre

Séance VIII : 27 octobre

- **Examen de mi-session**
- Remise du projet de recherche bibliographique

Séance IX : 3 novembre

- Retour sur l'examen
- Les travaux de groupe
- Le plan de rédaction et les types de paragraphes

BLOC 2 :

Séance X : 10 novembre

- Fondements des sciences, démarches scientifiques, sciences de la nature et sciences humaines en comparaison
- Retour sur le projet de recherche bibliographique

Séance XI : 17 novembre

- L'esprit scientifique, intégrité et éthique de la recherche, argumentation et sophismes

Séance XII : 24 novembre

- La structure de la recherche scientifique I, l'article scientifique

Séance XIII : premier décembre

- La structure de la recherche scientifique II, les méthodes de recherche

Séance XIV : 8 décembre

- Un exemple de recherche en sciences sociales, conférence : personne à déterminer
- Échange sur la revue de littérature

15 décembre : Examen final, salle B-2245, Pavillon 3200 Jean-Brillant

- Remise de la revue de littérature

IV. MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHELLE DE NOTATIONS

- **Tableau de planification d'une session (2 points), remise le 15 septembre**
- **Résumé de lecture (15 points), remise le 13 octobre**
Résumé d'un texte, longueur de 2,5 pages
- **Examen de mi-session (24 points), le 27 octobre**
Plusieurs questions à réponses courtes et quelques questions à développement couvrant la première moitié du cours.
- **Projet de recherche bibliographique (10 points), remise le 27 octobre**
Travail en lien avec la recherche documentaire, préparation pour la revue de littérature
- **Revue de littérature (24 points), remise le 15 décembre**
La **revue de littérature** portera sur l'analyse de travaux publiés à propos d'une question de recherche en lien avec le programme d'études auquel vous désirez accéder. Elle sera d'une longueur de 5 pages (+ une bibliographie).
- **Examen final (25 points), 15 décembre**
Plusieurs questions à réponses courtes et quelques questions à développement couvrant la deuxième moitié du cours.
- **Échelle de notation :**

90-100	A+	4.3
85-89,9	A	4.0
80-84,9	A-	3.7
77-79,9	B+	3.3
73-76,9	B	3.0
70-72,9	B-	2.7
65-69,9	C+	2.3
60-64,9	C	2.0
57-59,9	C-	1.7
54-56,9	D+	1.3
50-53,9	D	1.0
35-49,9	E	0,5
0-34,9	F	0,0
0 (aucun travail)	F*	0,0

V. LECTURES OBLIGATOIRES

- Certaines lectures mises en ligne par l'enseignant sur StudiUM (4 à 5 articles et textes).

VI. LECTURE SUGGÉRÉE

- JIMENEZ, Aude (2019) *Les méthodes et les outils*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal **ou** la version précédente du livre: JIMENEZ A. et TADLAOUI J.-E. (2011) *Guide méthodologique universitaire*, Les Presses de l'Université de Montréal.

VII. PRÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES

Examen : Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable (un motif indépendant de la volonté de l'étudiant.e, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin). En cas d'absence à un examen ou de retard dans la remise d'un travail, l'étudiant.e doit remplir le formulaire approprié et le remettre au département (TGDE) dans les **7 jours ouvrables** suivant l'absence à un examen. Le formulaire est disponible sur le site web du [SAFIRE](#).

La pénalité pour les retards non excusés dans la remise des travaux est de 5% par jour.

Propriété intellectuelle : L'usage de tout document déposé sur Studium pour chaque cours est assujéti à l'engagement de chaque étudiant à respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image. Il est interdit de faire une captation audio ou vidéo du cours, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la chargée ou du chargé de cours. Le non-respect de cette règle peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.

Prévention du plagiat : Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Tous les étudiant.e.s sont invités à consulter le site web <https://integrite.umontreal.ca/accueil> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel : Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :

- Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : <http://harcèlement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-je-vis-du-harcèlement/>
- Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :
- <http://harcèlement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-on-se-confie-a-moi-ou-si-je-suis-témoin-de-harcèlement/>
- Pour toute autre question : <http://harcèlement.umontreal.ca/>